



## Informations aux propriétaires de chiens (Suisse romande)

La Suisse interdit la détention de chiens dont la queue et/ou les oreilles ont été coupées.

### Fribourg

- **Cours d'éducation canine**

Pas d'obligation / Entrée en vigueur de nouvelles dispositions le 1er janvier 2024, sous réserve du délai référendaire qui court jusqu'au 27 mars 2023.

- **Races soumises à autorisation**

14 races : american staffordshire terrier, boerbull (boerboel), bull terrier, cane corso italiano (chien de cour italien), dobermann, dogo argentino (dogue argentin), dogo canario (dogue des Canaries), fila brasileiro, mastiff, mastin espanol (mâtin espagnol), mastino napoletano (mâtin napolitain), rottweiler, staffordshire bull terrier, Tosa.

> <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens-soumis-a-autorisation>

- **Conditions pour obtenir l'autorisation**

Le SAAV examine la demande d'autorisation qui doit lui être adressée avant le début de la détention, et détermine si une autorisation de détention peut être délivrée et sous quelles conditions. Une raison possible d'une non-émission d'une autorisation peut être un extrait de casier judiciaire avec un historique de violence. Ensuite, il faut aussi que la personne ait réussi, avec son chien, une évaluation de conductibilité.

- **Races interdites (potentiellement dangereuses)**

Les chiens de type pitbull et les chiens issus de croisement avec des chiens de type pitbull sont interdits.

> <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens-interdits>

## Genève

- **Cours d'éducation canine**

Recommandés aux nouveaux propriétaires. Un test de maîtrise et de comportement (TMC) est obligatoire pour tous les chiens pesant plus de 25 kg et dont la taille dépasse 56 cm au garrot.

> <https://www.ge.ch/actualite/test-maitrise-comportement-tmc-obligatoire-chiens-grande-taille-26-10-2022>.

- **Races soumises à autorisation**

Doivent réussir un test de maîtrise et de comportement TMC les chiens suivants considérés comme dangereux : les chiens de races interdites qui étaient présents à Genève au moment de l'entrée en vigueur de la loi ou importés ultérieurement comme bien de déménagement ; les chiens de grande taille, d'un poids supérieur à 25 kg et dès 56 cm au garrot ; les chiens des entreprises de sécurité.

- **Conditions pour obtenir l'autorisation**

L'attestation de réussite du TMC vaut autorisation de détention pour les chiens de grande taille. Pour les deux autres catégories de races soumises à autorisation, d'autres critères cumulatifs sont exigés (cf. article 23, 24, 29 et 30 de la loi sur les chiens).

> [https://silgeneve.ch/legis/data/RSG/rsg\\_m3\\_45.htm](https://silgeneve.ch/legis/data/RSG/rsg_m3_45.htm)

- **Races interdites (potentiellement dangereuses)**

15 races : Am'staff (American Staffordshire Terrier), Boerbull (Boerboel), Bullmastiff (Type Mastiff), Cane Corso (Branchiero siciliano), Dogue Argentin (Dogo argentino), Dogue de Bordeaux, Fila Brasileiro (Mâtin brésilien), Mastiff (Dogue anglais, English Mastiff), Mâtin Espagnol (Mâtin d'Estramadure, Mâtin de la Manche), Mâtin de Naples (Mastino napolitano, Mâtin napolitain), Pitbull (Tous les types Pitbull), Presa Canario (Chien des Canaries, de type Mastiff), Rottweiler (Bouvier allemand, chien de boucher de Rottweil), Thai Ridgeback Dog (Chien Thaïlandais à crête dorsale), Tosa Inu (Chien de combat japonais).

## Jura

- **Cours d'éducation canine**

Pas d'obligation

- **Races soumises à autorisation**

Aucune

- **Conditions pour obtenir l'autorisation**

Aucune

- **Races interdites (potentiellement dangereuses)**

Aucune

## Neuchâtel

- **Cours d'éducation canine**  
Oui pour les nouveaux propriétaires de chiens.  
> <https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAV/animaux/Pages/Cours-chiens.aspx>
- **Races soumises à autorisation**  
Aucune
- **Conditions pour obtenir l'autorisation**  
Aucune
- **Races interdites (potentiellement dangereuses)**  
Aucune

## Valais

- **Cours d'éducation canine**  
Oui pour les nouveaux propriétaires de chiens.
- **Races soumises à autorisation**  
Tout chien des 12 races interdites, né avant le 1er mars 2006, recevra une autorisation exceptionnelle pour autant qu'il soit stérilisé.
- **Conditions pour obtenir l'autorisation**  
Le chien doit être stérilisé.
- **Races interdites (potentiellement dangereuses)**  
12 races : American Staffordshire Terrier, Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier, Pit Bull Terrier, Doberman, Dogue argentin, Fila Brasileiro, Tosa, Rottweiler, Mastiff, Mâtin napolitain, Mâtin espagnol.

## Vaud

- **Cours d'éducation canine**  
Le propriétaire d'un chien dont la race est soumise à autorisation doit suivre jusqu'à 72 heures de cours.
- **Races soumises à autorisation**  
Amstaff, pit-bull, rottweiler ainsi que les croisements à partir de ces races.
- **Conditions pour obtenir l'autorisation**  
Les conditions d'obtention de l'autorisation portent notamment sur les connaissances cynologiques du détenteur et le suivi de cours d'éducation.
- **Races interdites (potentiellement dangereuses)**  
Voir Races soumises à autorisation.